Image not found or type unknown

Pension alimentaire enfant majeur et salarié

Par **Bony4**, le **19/11/2011** à **20:13**

Bonjour,
Je voulais juste avoir un petit renseignement.
Mon mari a 2 enfants d'un premier mariage pour lesquels ils paient à son ex femme une pension alimentaire.
L'ainé continue une scolarité normale en IUT. La plus jeune (majeure cependant) a commencé un BTS en alternance et a un salaire tous les mois de 700 € net.
Elle donne tous les mois à sa mère une somme d'argent.
Mon mari peut-il demander au JAF la suppression de la pension alimentaire pour la plus jeune tout en continuant pour l'ainé vu qu'il est complètement dépendant.
Merci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **20/11/2011** à **13:40**

Bonjour, pour réduire ou supprimer une pension alimentaire, il faut saisir le JAF avec ou sans avocat. Pour supprimer la pension il faut que l'enfant soit autonome financierement si par exemple il vit toujours chez sa mere, cette derniere participe encore à l'éducation n fournissant le logement, l'électricité.... donc as de possibilité d'arreter cette pension mais elle peut etre diminuer, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés